

## Rapport de développement durable Néo Terra

Séance plénière des 8 et 9 octobre 2024

Un rapport de qualité qui gagnerait à présenter une lecture de l'impact des politiques régionales en matière de développement durable

**Le CESER note les améliorations qui ont été portées, cette année encore, au rapport de développement durable, devenu rapport Néo Terra.** Il s'agit d'un document clair et bien construit qui donne à voir l'essentiel des données ainsi que de nombreuses réalisations effectives d'actions menées par les bénéficiaires d'aides régionales dans le cadre de Néo Terra 2.

Le CESER relève également les efforts faits pour agréger un certain nombre d'indicateurs à chaque ambition. Cependant, **il continue de déplorer l'absence de mesures d'impacts qui permettraient de donner plus de hauteur au rapport en précisant les ambitions politiques portées par le Conseil régional en matière de développement durable, mais également la trajectoire réalisée** (précisant notamment d'où part-on) afin de tirer des enseignements qui dépassent les données brutes présentées.

En effet, ce rapport est un outil qui devrait permettre aux collectivités de réinterroger leurs politiques publiques, leur fonctionnement et leurs modalités d'intervention. En ce sens, **le CESER estime que les éléments présentés sont encore insuffisants pour répondre à cet objectif, et que le rapport mériterait de déborder des frontières du rapport d'activité pour donner plus de sens aux actions énumérées et aux données brutes<sup>1</sup>.**

**Si le CESER note les améliorations continues apportées à ce rapport, il invite le Conseil régional, cette année encore, à dépasser le format formel du « rapport d'activité » répondant strictement au cadre édicté par la loi Grenelle 2 afin de mieux donner à voir les trajectoires ainsi que les effets des politiques menées par la Région en matière de développement durable.**

## Une nécessité d'articulation avec les différents outils du Conseil régional

Le rapport de développement durable, basé sur les ambitions de Néo Terra 2 est un outil qui doit servir de support aux réflexions en matière de politiques publiques environnementales et sociales. En ce sens, le CESER estime essentiel de développer **la synergie avec les autres outils de la collectivité afin de favoriser une approche étayée, participant à éclairer les réflexions menées dans le cadre des débats sur les orientations budgétaires.**

<sup>1</sup> Le CESER s'interroge, à titre d'exemple, sur l'augmentation continue des ventes annuelles de pesticides classés CMR (cancérogènes, mutagènes, reprotoxiques) de 2019 à 2022 (cf. p. 135). Des éléments de contexte, mis en regard avec des objectifs de politiques publiques permettraient d'apporter des précisions.

Deux outils en cours d'élaboration par la collectivité sont en ce sens parfaitement complémentaires avec l'approche Néo Terra :

- Le budget vert : cette démarche expérimentale pilotée par le Pôle finances permet d'identifier l'impact des actions de la collectivité sur l'environnement (climat – atténuation et adaptation – biodiversité, pollutions, eau, économie circulaire, déchets et social<sup>2</sup>).
- Les éco-socio-conditionnalités : le suivi des conditionnalités écologiques et sociales appliquées aux structures sollicitant des aides régionales constituera également un outil précieux permettant de donner à voir les évolutions sur le territoire. Ainsi, dans une réflexion globale sur l'action régionale et la façon dont les politiques influent sur les pratiques, le rapport de développement durable devrait être construit en articulation avec les éléments recueillis.

**Le CESER réitère son souhait qu'une synergie soit opérée entre ce rapport de développement durable et les autres outils dont dispose le Conseil régional (notamment le budget vert et les éco-socio-conditionnalités) afin de donner à voir une analyse plus globale de l'action de la Région en matière environnementale et sociale. Ce matériau participera ainsi aux réflexions menées dans le cadre des débats sur les orientations budgétaires.**



---

Proposition de la Commission B « Évaluation des politiques régionales »  
Président : Jean-Pierre FREY, Rapporteur : Christian CHASSÉRIAUD

Avec la contribution de la commission :

3 - « Environnement »  
Président : Hervé PINEAUD ; Rapporteur : Jean-Guy AUGÉ



---

Vote sur l'avis du CESER  
« Rapport de développement durable Néo Terra »

**163 votants**

**Adopté à l'unanimité**

**Yves JEAN**  
Président du CESER de Nouvelle-Aquitaine

---

<sup>2</sup> Le budget vert, qui servira de support aux arbitrages budgétaires dans le cadre du vote du budget, présentera dès 2024 les analyses en matière de climat et de biodiversité, et les autres axes seront progressivement intégrés les années suivantes.